

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

15 décembre 2014

Compte rendu des Coprésidents

Réunion du Sous-comité du Programme pilote pour la résilience climatique
18 novembre 2014

Coprésidents
Madame Rose May Guignard, Haïti
Madame Abigail Demopulos, États-Unis

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ELECTION DES COPRESIDENTS

1. La réunion du Sous-comité du PPCR est ouverte par Mme Abigail Demopulos, Coprésidente sortante.
2. Le Sous-comité réélit Mme Abigail Demopulos, membre du Sous-comité représentant les États-Unis, et réélit Mme Rose May Guignard, membre du Sous-comité représentant Haïti, aux postes de Coprésidentes pour un mandat débutant le 18 novembre 2014 et s'achevant à la prochaine élection de nouveaux Coprésidents lors de la première réunion du Sous-comité du PPCR qui se tiendra après le Forum de partenariat de 2016.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Sous-comité du PPCR adopte l'ordre du jour provisoire figurant dans le document PPCR/SC.15/1/Rev.1.
4. Le Sous-comité accueille avec satisfaction l'annonce officielle par le représentant du Royaume Uni de nouvelles contributions aux CIF comprenant au moins 48 millions de livres sterling de nouvelles ressources en faveur du PPCR. Les allocations et montants définitifs dépendront de l'évolution de la programmation des nouvelles ressources.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU PPCR

5. Le Sous-comité du PPCR examine le document PPCR/SC.15/3/Rev.1, intitulé *Rapport d'activité semestriel du PPCR*, et se félicite de l'avancement des travaux du PPCR dans les pays pilotes et les programmes régionaux.
6. Le Sous-comité considère que les rapports sur les résultats du PPCR présentés par les pays pilotes du PPCR (document PPCR/SC.15/Inf.4) sont un bon moyen d'informer les participants à la réunion des progrès accomplis vers la réalisation de résultats grâce aux investissements du PPCR.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. PROCEDURES D'ELARGISSEMENT DES RESSOURCES MISES EN RESERVE AU TITRE DU PPCR POUR STIMULER LES INVESTISSEMENTS INNOVANTS DU SECTEUR PRIVE DANS LA RESILIENCE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

7. Le Sous-comité du PPCR examine le document PPCR/SC.15/5, intitulé *Recommandations formulées à partir l'évaluation des réserves du SCF consacrées à la mobilisation du secteur privé*, et le document PPCR/SC.15/6, intitulé *Procédures d'élargissement des ressources mises en réserve au titre du PPCR pour stimuler les investissements innovants du secteur privé dans la résilience et l'adaptation au changement climatique*, et :
 - i. approuve l'élargissement du dispositif de réserve du PPCR pour inviter les pays associés actuellement au PPCR et les pays du SCF à faible revenu et à revenu

intermédiaire de la tranche inférieure admissibles à stimuler les investissements innovants du secteur privé dans la résilience et l'adaptation au changement climatique ; et

- ii. demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du processus de lancement d'« appels à propositions », s'agissant notamment de l'établissement d'un projet de calendrier et de la détermination du nombre d'appels à propositions, dans le cadre de l'élargissement de la réserve du PPCR consacrée à la mobilisation du secteur privé, sur la base d'un financement minimum de 50 millions de dollars.
8. Le Sous-comité approuve les procédures visées aux paragraphes 28-43 du document PPCR/SC.15/6, intitulé *Procédures d'élargissement des ressources mises en réserve au titre du PPCR pour stimuler les investissements innovants du secteur privé dans la résilience et l'adaptation au changement climatique*, relatives à l'élargissement des ressources mises en réserve au titre du PPCR pour stimuler les investissements innovants du secteur privé dans la résilience et l'adaptation au changement climatique, à l'exception des paragraphes 34 et 35. Une version révisée du document, incluant une modification des paragraphes 34 et 35 (relatifs à la fourniture de ressources sous forme de dons aux BMD à l'appui de l'élaboration de notes de synthèse et de montages d'investissements), en fonction des observations formulées durant la réunion, sera présentée au Sous-comité pour qu'il prenne une décision par courrier. Les éléments mentionnés au paragraphe 36 (critères d'évaluation) seront révisés en fonction des commentaires formulés durant la réunion, et la version définitive du paragraphe 36 sera communiquée au Sous-comité par courrier au plus tard le 2 décembre 2014.
 9. Le Sous-comité a l'intention de sélectionner les notes de synthèse sur la base des recommandations du groupe d'experts, conformément aux procédures approuvées.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION DES NOUVEAUX PAYS PILOTES AU TITRE DU PROGRAMME PILOTE POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE

10. Le Sous-comité du PPCR examine le document PPCR/SC.15/7, intitulé *Critères et processus de sélection des nouveaux pays pilotes au titre du Programme pilote pour la résilience climatique*, et
 - i. approuve l'invitation faite aux pays admissibles à exprimer leur intérêt à participer au PPCR ;
 - ii. rappelle que, aux termes du *Document de conception du PPCR*, la priorité devrait être « donnée aux pays les moins avancés très vulnérables admissibles aux ressources concessionnelles des BMD, dont les petits États insulaires en développement » ;
 - iii. demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du processus de sélection de nouveaux

pays pilotes au titre du PPCR, conformément aux dispositions du document ; et

- iv. se prépare à examiner, lors de sa prochaine réunion prévue au printemps 2015, la sélection de nouveaux pays pilotes au titre du PPCR sur la base des recommandations du groupe d'experts.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA « PHASE 1 » DU PPCR SUR LE RENFORCEMENT DE LA PREPARATION A UN DEVELOPPEMENT A L'EPREUVE DU CLIMAT

11. Le Sous-comité du PPCR examine le document PPCR/SC.15/4, intitulé *Lessons from PPCR Phase 1 for Enhancing Readiness for Climate-Resilient Development*, (enseignements tirés de la phase 1 du PPCR sur le renforcement de la préparation à un développement à l'épreuve du climat) et accueille avec satisfaction l'évaluation du processus préparatoire du PPCR et des enseignements connexes. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD de partager ces enseignements avec les parties prenantes concernées, notamment les organisations et les mécanismes qui cherchent à promouvoir un développement à l'épreuve du climat et la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

12. Aucun autre point de décision n'a été soulevé par le Sous-comité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

13. La réunion s'est terminée le mardi 18 novembre 2014.